



VOTRE ASSURANCE MULTIRISQUE **PROFESSIONNELLE**

Vous exercez une activité d'artisan, de commerçant ou en profession libérale ? Votre agent général Aréas vous conseille et vous accompagne pour vous protéger, vous et votre activité, avec un contrat d'assurance Multirisque adapté à vos besoins.

POURSUIVRE VOTRE ACTIVITÉ, QUOI QU'IL ARRIVE

Comment faire face aux échéances qui continuent à se présenter lorsque votre entreprise est dans l'impossibilité d'exercer, du fait d'un sinistre dans vos locaux ?

Les risques d'interruption forcée d'activité sont aussi nombreux qu'imprévisibles : incendie, tempête, dégâts des eaux, catastrophes naturelles, vandalisme. En cas de dommages aux biens, Aréas vous accompagne pour vous permettre de faire face aux frais de remise en état et au manque à gagner. Un soutien indispensable à la bonne marche de l'entreprise.



BIEN ASSURER VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE **PROFESSIONNELLE**

Les garanties Responsabilité civile entreprise vous permettent de vous protéger des répercussions diverses que peut avoir votre activité - Dommages subis par les clients, dommages subis par vos salariés, atteinte accidentelle à l'environnement, dommages aux biens confiés, etc. - et de faire face aux frais vis-à-vis de vos clients ou des réclamations.



DES SOLUTIONS COMPLÈTES ET MODULABLES

Vos besoins sont aussi spécifiques que votre activité, vos locaux ou encore la nature de votre clientèle. Votre contrat Aréas tient compte de toutes vos spécificités pour couvrir les risques auxquels vous êtes exposés, sans lacunes et sans garanties superflues.



UN CONTRAT DE GARANTIES COMPLET POUR VOTRE ACTIVITÉ

Structuration des garanties*				
Dommages aux biens	Responsabilité civile entreprise	Pertes financières	Protection juridique	Assistance
Garanties de base				
 Incendie et évènements annexes Attentats - Actes de vandalisme et de sabotage Tempête, grêle et neige sur les toitures –Gel Catastrophes naturelles 			 Défense pénale et recours à la suite d'un accident (DPRSA) 	Assistance en cas de sinistre dans les locaux professionnels
 Tempêtes bâtiment non entièrement clos Bris de glace Extension enseigne Extension devanture Extension Véranda Dégâts des eaux Bris de machines Vol et détériorations Dommages électriques Pertes de marchandises 	RC** Exploitation RC** Atteinte accidentelle à l'Environnement RC** après livraison RC** vol au préjudice des tiers RC** biens confiés chez l'assuré RC** Professionnelle Effets personnels des préposés	 Pertes d'exploitation Après bris de machines d'exploitation Après vol Pertes de recettes et d'honoraires Pertes de la valeur vénale du fonds de commerce Frais supplémentaires d'exploitation seuls Carence de fournisseurs 	 Protection juridique Niveau 1 Niveau 2 	 Pack Assistance aux personnes (en cas de déplacement professionnel) Pack Artisans / Commerçants Pack Prestataires de services / Professions libérales
en chambre froide fours et fumoirs Matériels et marchandises sur les chantiers		Frais de remplaçant suite à accident corporel		

EXTENSIONS DE GARANTIE EN OPTION

- LE PACK INSTALLATIONS ÉNERGIES RENOUVELABLES
- LE PACK NOUVELLE INSTALLATION
- LE PACK DOMMAGES LORS DES SALONS, FOIRES ET MANIFESTATIONS
- LE PACK MARCHANDISES ET MATÉRIELS TRANSPORTÉS
- LE PACK DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS PROFESSIONNELS EN TOUS LIEUX
- LE SURCROIT D'ACTIVITÉ

^{*} Pour les conditions et limites des garanties présentées dans le tableau, se reporter aux Conditions Particulières et aux Conditions Générales Multirisque Professionnelle Artisans/ Commerçants et/ou Multirisque Professionnelle Prestataires de services/ Professions libérales.

^{**}Responsabilité civile

ODULEZ VOTRE MULTIRISQUE **PROFESSIONNELLE**

Le contrat Aréas dispose d'un éventail de solutions élargi pour satisfaire le plus grand nombre de métiers. Vous modulez vos garanties et choisissez un contrat adapté, qui correspond aux besoins spécifiques de votre activité.



POUR VOS BIENS

Avec les garanties dommages, vos biens professionnels sont protégés, dans la limite du plafond des garanties souscrites. Aréas vous indemnise si vos locaux et contenus sont endommagés en cas d'incendie, d'attentats, de tempête, de grêle, de catastrophe naturelle. En fonction des risques spécifiques à votre activité, vous choisissez en complément les garanties optionnelles (bris de glace, bris de machine, vols, dommages électriques) et packs de garanties les plus pertinents.

VOUS CONNAISSEZ **DES POINTES** D'ACTIVITÉ ?



ET POUR VOS DÉPLACEMENTS?

Les extensions de garanties permettent de protéger vos biens nomades (tablette, smartphone, ordinateur), matériel et marchandises, y compris lors de transports et/ou déplacements en France Métropolitaine, quel que soit le lieu où vous exercez : chez un client, un partenaire, sur les marchés, foires, salons et manifestations commerciales.



DES EXTENSIONS DE GARANTIE, POUR TOUS VOS BESOINS

- LE PACK INSTALLATIONS ÉNERGIES **RENOUVELABLES** couvre vos capteurs
- LE PACK NOUVELLE INSTALLATION*
- LE PACK DOMMAGES LORS DES SALONS, FOIRES ET MANIFESTATIONS couvre les
- LE PACK MARCHANDISES ET MATÉRIELS TRANSPORTÉS garantit le transpor
- LE PACK DOMMAGES AUX BIENS **MOBILIERS PROFESSIONNELS EN TOUS LIEUX** protège votre matériel lors de vos déplacements professionnels.

^{*} Maintien de la garantie à l'ancienne adresse pendant 30 jours (voir Conditions Générales).

POUR VOTRE PROTECTION FINANCIÈRE

Protéger votre activité ne concerne pas seulement vos locaux ou vos biens, votre contrat Multirisque Professionnelle vous protège également des **pertes financières** éventuelles subies par votre entreprise.



SELON LA NATURE DE VOTRE ACTIVITÉ, VOUS DISPOSEZ DE 3 CHOIX DE PROTECTION FINANCIÈRE*

- Une garantie **Pertes d'exploitation** avec une durée d'indemnisation de 12 mois (et jusqu'à 24 mois) en cas de sinistre grave, de baisse de chiffre d'affaires, de l'arrêt total de l'activité ou de perte de la marge brute couverte (après un délai de 3 jours). Possibilité de souscrire une extension après vol.
- Les **frais supplémentaires d'exploitation** à engager pour pérenniser votre activité sont garantis jusqu'à 12 mois après le sinistre.
- La garantie Perte de recettes et d'honoraires (ou commissions) en cas de réduction de votre activité liée à des dommages matériels.

POUR VOTRE RESPONSABILITÉ CIVILE ENTREPRISE

La responsabilité civile entreprise vous protège en cas de dommages causés à vos clients ou à vos salariés pendant votre activité.

SELON VOTRE ACTIVITÉ, VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE RESPONSABILITÉ CIVILE ADAPTÉE À VOS BESOINS

- La Responsabilité civile Exploitation vous couvre jusqu'à 9 millions d'euros (tous dommages confondus).
- La Responsabilité civile après livraison peut intervenir jusqu'à 2,5 millions d'euros (tous dommages confondus).
- La Responsabilité civile professionnelle concerne les activités de prestation intellectuelle. Elle permet d'être assuré dans le cadre de l'exécution de votre prestation en prenant en charge les conséquences pécuniaires qui pourraient vous incomber.



^{*} Pour les conditions et limites des garanties, se reporter aux Conditions Particulières et aux Conditions Générales Multirisque Professionnelle Artisans/Commerçants et/ou Multirisque Professionnelle Prestataires de services/ Professions libérales.



Selon votre métier, vos besoins de protection peuvent être totalement différents. Le contrat Multirisque Professionnelle Aréas répond aux problématiques et besoins de plus de 560 activités, artisans, commerçants, professions libérales ou prestataires de services.

Incendie



Patrick B. Hôtellerie

44

Mon hôtel a été ravagé par un incendie, il ne reste rien... Il faut reconstruire le bâtiment. et tout racheter : le mobilier des chambres, des parties communes et du restaurant, l'équipement de la cuisine, le matériel informatique pour la gestion de l'hôtel, etc. En attendant de réaliser les travaux, je ne perçois plus aucun revenu et je n'ai donc plus la capacité de rembourser mes crédits.

La réponse



Outre les murs de l'hôtel, l'assurance Multirisque Professionnelle couvre les installations professionnelles, le matériel, le mobilier professionnel ainsi que les marchandises.

Comment financer les travaux et nouveaux investissements?

En cas d'incendie, le socle de base couvre l'ensemble des biens détruits et une avance sur indemnisation peut être envisagée dès la première expertise pour vous aider à financer vos investissements.

Comment compenser la perte de revenus ? La garantie optionnelle perte d'exploitation intervient après une franchise de 3 jours ouvrés et lors de la reprise de l'activité à la suite de la remise en état des locaux. Elle couvre la perte de marge brute en fonction du capital fixé aux Conditions Particulières.





Ma pharmacie a été cambriolée pendant la nuit, malgré l'alarme. Le temps que la police n'intervienne, tout le contenu du coffre a été volé ainsi que de nombreux médicaments. vaccins, etc. Le local a été vandalisé à l'intérieur et à l'extérieur : équipement informatique détruit, armoires jetées et cassées sur le sol, jets de peintures etc. L'entrée par effraction a également endommagé la porte qui ne ferme plus. Je suis obligée d'interrompre mon activité et de fermer la pharmacie le temps de me rééquiper, faire les réparations nécessaires, nettoyer et me réapprovisionner en médicaments, vaccins et autres produits.

La réponse



Qu'est-ce qui est pris en charge ?

L'assurance Multirisque Professionnelle couvre, au titre de la garantie vol et après vérification de la conformité des moyens de protection, les frais de gardiennage provisoire, la mise en sécurité des biens et les détériorations immobilières et mobilières en valeur à neuf dans la limite des dispositions contractuelles. Le vol des marchandises est pris en charge en fonction du capital souscrit aux Conditions Particulières.

Comment financer les travaux et nouveaux investissements ?

Un acompte peut être versé à la suite de la première expertise – et en accord avec l'expert sur les biens mobiliers et/ou les marchandises concernés – pour vous permettre de reconstituer votre stock.

Comment compenser la perte de revenus ?

La garantie optionnelle perte d'exploitation intervient après une franchise de 3 jours ouvrés et lors de la reprise de l'activité suite à la remise en état des locaux (dans la limite des montants figurant dans les Conditions Générales).



TROUVEZ L'AGENCE LA PLUS PROCHE

SUR WWW.AREAS.FR

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE AGENT GÉNÉRAL

et découvrir les garanties adaptées aux besoins de votre activité.





DES SERVICES CONÇUS R FACILITER VOTRE QUOTIDIEN



VOTRE ASSISTANCE EN CAS DE SINISTRE

BÉNÉFICIEZ D'UNE ASSISTANCE EN CAS DE SINISTRE **DANS LES LOCAUX PROFESSIONNELS COMPRENANT:**

- l'assistance dépannage pour la plomberie et l'électricité intérieure, le gaz, serrurerie et vitrerie;
- la mise à disposition d'un véhicule de location ou le transfert provisoire des biens meubles par une entreprise de déménagement ;
- le nettoyage du local et service de gardiennage ;
- une assistance téléphonique pour répondre à vos questions d'ordre juridique et administratif.





ENCORE PLUS SEREIN AVEC LES EXTENSIONS DE GARANTIES...

PACK ASSISTANCE ARTISANS / COMMERÇANTS **PACK ASSISTANCE PRESTATAIRES DE SERVICES / PROFESSIONS LIBÉRALES**

- Bâchage de toiture,

PACK ASSISTANCE AUX PERSONNES (EN CAS DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL)

- Rapatriement,
- Frais médicaux à l'étranger,
- Venue d'un proche à votre chevet, etc.



TÉLÉSURVEILLANCE DES LOCAUX PROFESSIONNELS

En partenariat avec



Dans le cadre d'un **abonnement** « **tout compris** », vous disposez d'un **système d'alarme dernière technologie**, consultable et pilotable à distance (smartphone, tablette) par application mobile sécurisée.

LE SERVICE COMPREND:

- un système installé par un technicien spécialisé après un diagnostic sécurité des lieux
- la télésurveillance des locaux 24h/24 365J/an
- le bon fonctionnement de l'équipement contrôlé à distance
- la maintenance et les mises à jour technologiques.

EN CAS D'ALARME

- la sirène dissuasive de 110 décibels
- l'appel téléphonique de contrôle par le centre de surveillance

EN CAS D'EFFRACTION CONSTATÉE

- les interventions sécuritaires, l'information des forces de l'ordre
- les services d'assistance : gardiennage, réparation des issues endommagées, rapatriement, assistance psychologique

+ PROTECTION CONTRE LES AGRESSIONS

avec le bouton alerte/agression (ou télécommande > inclus dans l'équipement de base)

EN OPTION

 Détection de fumée, détection inondation/dégât des eaux.



CETTE OFFRE EST PROPOSÉE

INDÉPENDAMMENT DE LA

MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE.

POUR PLUS D'INFORMATIONS PARLEZ-EN À VOTRE AGENT GÉNÉRAL.



DES SOLUTIONS D'INDEMNISATION FACILITÉES

Pour tous vos biens assurés, vous choisissez le mode d'indemnisation qui convient le mieux. Vos biens peuvent être assurés en valeur à neuf, en valeur à neuf majorée ou sans valeur à neuf.





UNE PROTECTION JURIDIQUE COMPLÈTE À VOS CÔTÉS

Votre garantie Défense pénale et recours suite à un accident vous permet d'être défendu si vous êtes poursuivi pour contravention ou délit ou de réclamer (amiablement ou judiciairement) la réparation pécuniaire des dommages subis.

Deux niveaux de garanties sont en option : PJ niveau 1 et PJ niveau 2 (qui comprend les garanties du niveau 1 + la garantie e-réputation).

Les garanties optionnelles vous permettent de compléter cette prestation, au plus près des risques de votre activité

UNE PROTECTION JURIDIQUE NIVEAU 1: PRÉVENTION ET SURVENANCE DES LITIGES

Pour la prévention d'un litige, vous bénéficiez :

- d'un service juridique et de l'accompagnement de juristes dédiés pour toute question d'ordre juridique ;
- d'une aide à la lecture et à la rédaction de contrat (contrat de travail, bail commercial etc.), avec la possibilité d'être assisté d'un avocat.

En cas de survenance d'un litige, vous bénéficiez :

- d'un service d'accompagnement en cas de sinistre survenu dans le cadre de votre activité professionnelle (aide à la constitution de dossier, rédaction de courrier à un tiers, etc.);
- de la protection dans le cadre de l'activité professionnelle en cas de litige avec les clients, les fournisseurs, les concurrents ou les salariés ;
- de la protection face aux impayés ;
- de la protection en matière immobilière (en qualité de propriétaire, copropriétaire, locataire des locaux professionnels).

UNE PROTECTION JURIDIQUE DE NIVEAU 2: E-RÉPUTATION

En renfort, bénéficiez d'une protection e-réputation avec un service de nettoyage des données malveillantes en cas d'atteinte à votre e-réputation via internet (e-mail, site), en cas d'usurpation d'identité ou en cas de cyber harcèlement.



NOTRE SERVICE JURIDIQUE DÉDIÉ

RENSEIGNEMENTS

SERVICE DISPONIBLE AU 01 53 26 25 25 **OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI** (sauf jours fériés) DE 8H À 20H. APPEL GRATUIT et non surtaxé

ASSISTANCE

SERVICES COMPLETS 24H/24 ET 7J/7 **DISPONIBLES AU 01 49 93 73 83** (appel gratuit) ET DEPUIS L'ÉTRANGER AU +33(1) 49 93 73 83

- **Retour** d'urgence dans l'entreprise,
- Protection des locaux professionnels,
- **Déménagement** suite à un sinistre garanti,
- Continuité de votre activité,



LES ATOUTS DE L'OFFRE MULTIRISQUE

PROFESSIONNELLE ARÉAS

1 6 NIVEAUX DE FRANCHISES

au choix pour les garanties dommages aux biens.

2 UN CONTRAT MULTISITE

pour garantir jusqu'à 4 sites sur le même contrat.

3 UN BONUS FRANCHISE -20 %

récompense votre fidélité. Après chaque année sans sinistre, Aréas réduit de 20 % votre franchise générale si vous avez opté pour une franchise de plus de 500 € à la souscription (dans la limite de 300 € de franchise).

4 3 OPTIONS DE PROTECTION FINANCIÈRE

selon votre besoin, pour compenser les pertes financières impactant l'activité en cas de sinistre.

5 SURCROÎT D'ACTIVITÉ

Votre couverture est renforcée pendant la haute saison pour accompagner les pics d'activité.

6 UNE PROTECTION DE VOS BIENS NOMADES

pour protéger votre matériel et vos marchandises (ordinateurs portables, tablettes etc.) y compris lors des transports et déplacements.

7 UN PACK ÉNERGIES RENOUVELABLES

pour assurer la pérennité de votre équipement et sécuriser vos investissements en faveur de l'environnement (capteurs solaires, panneaux photovoltaïques, etc.)

8 UNE OFFRE MODULABLE

pour ne sélectionner que les garanties qui répondent vraiment aux besoins spécifiques de votre activité.



POUR SOUSCRIRE UNE ASSURANCE
MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

CONTACTEZ VOTRE AGENT GÉNÉRAL ARÉAS OU RENDEZ-VOUS SUR

WWW.AREAS.FR

pour trouver l'agence la plus proche de chez vous

SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE DES PROFESSIONNELS À VOS CÔTÉS

Aréas Assurances est un groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1891. Aréas rassemble plus de 1300 salariés, agents généraux et collaborateurs attachés à promouvoir une relation de confiance avec ses clients.

Avec près de 500 agences, les agents Aréas apportent des prestations efficaces grâce à une relation de confiance et de proximité. Le conseil et la présence humaine sont les valeurs fondamentales d'Aréas, elles permettent une réponse cohérente avec les besoins et exigences de notre clientèle.

Aréas a pour mission d'apporter une réponse globale aux chefs d'entreprise, tant pour leur protection professionnelle et personnelle que pour le financement de leur retraite. Une large gamme de garanties complètes et adaptables selon les spécificités de chaque entreprise a été conque dans cet esprit.

CONSULTEZ TOUTES NOS OFFRES SUR WWW.AREAS.FR



Document non contractuel à caractère publicitaire. Voir conditions et détails des contrats en agence



49, rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08 Tél. : 01 40 17 65 00 - www.areas.fr

Aréas Dommages Aréas Vie

N° Siren: 775 670 466 N° Siren: 353 408 644 Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes Entreprises régies par le Code des assurances